

AGRESSIONS LE CAUCHEMAR SE POURSUIT

28 octobre 2022

17H15 ce jeudi 27 octobre : Echange de coups de poings entre deux détenus dans la cour de promenade. L'alarme est déclenchée, le gradé intervient et demande aux deux bagarreurs de sortir. Les détenus sortent mais l'un d'eux fait face à deux reprises au gradé. Il tente de retourner dans la cour de promenade. Repousser à deux reprises de la main pour le maintenir à distance de sécurité, il porte un coup de poing au visage du gradé, le blessant à la pommette droite. En état de légitime défense le collègue répond simultanément et maîtrise le détenu avec l'aide de renforts compte- tenu de la virulence de son agresseur. Dans la maîtrise, un deuxième agent sera blessé au niveau du coude.

De son côté, l'agresseur retrouvera sa cellule, il ne verra pas la couleur du quartier disciplinaire car considéré comme suicidaire. C'est la nouvelle mode, pour échapper à la contrainte, il suffit de se déclarer suicidaire !

Condamné entre autre pour vol avec violence, enlèvement, séquestration et impliqué dans d'autres affaires de violence avec usage d'une arme, conduite sans permis, vol en réunion, détérioration de bien etc...

Combien de victimes ce déclaré suicidaire va-t-il encore faire ?

La fermeté disciplinaire est essentielle, elle doit répondre à la gravité des actes commis. Pour l'UFAP UNSa Justice, toute agression de personnel devrait conduire à une sanction maximale. Ce n'est pas le cas !

L'UFAP UNSa Justice demande également que toute agression conduite au transfert du détenu une fois sa sanction disciplinaire accomplie.

CHIFFRES DE POPULATION PENALE HALLUCINANTS SUR LE BATIMENT MAISON D'ARRET !

188 places opérationnelles - 354 détenus abrités.

De plus en plus de matelas posés directement au sol

180% de surpopulation carcérale

C'EST INVIVABLE !



Pour le bureau l'UFAP UNSa Justice
Alain CHEVALLIER